



FORMATION

Le paysage dans les dispositions réglementaires d'aménagement du territoire

Vous êtes un architecte passionné par la conception d'espaces harmonieux et fonctionnels, mais vous souhaitez aller au-delà de la simple esthétique et intégrer pleinement le paysage dans vos projets ? Rejoignez notre formation "Le paysage dans les dispositions réglementaires d'aménagement du territoire" ! Découvrez comment allier les principaux outils d'urbanisme règlementaires à une analyse paysagère approfondie pour créer des environnements exceptionnels et durables.

82%

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

Analyser les dispositions réglementaires d'aménagement du territoire afin d'intégrer le paysage de manière effective dans les projets, plans et programmes en utilisant les principaux outils d'urbanisme règlementaires et d'analyse paysagère présentés lors de la formation.

PROGRAMME

1^{ère} séquence :

Le paysage entre nature et culture

- Les origines de la notion
- Les fondements des sciences du paysage
- Les constructions paysagères et leurs modèles

2^{ème} séquence :

Les principaux outils de planification territoriale

- Les schémas de cohérence territoriale
- Les cartes communales
- Les Plans locaux d'urbanisme
- Les dispositifs spécifiques à certains territoires :
- Loi Littoral
- Loi Montagne
- La réglementation locale : le PADDUC

3^{ème} séquence :

L'outil « paysage »

- La place du paysage dans l'évolution de la planification
- Les politiques publiques de paysage en Europe
- Le paysage, levier d'action publique :
- un outil de mobilisation des acteurs du territoire
- un levier d'action de la planification territoriale

4^{ème} séquence :

Le projet de paysage

- Les motifs d'analyse paysagère
- Les traductions d'un projet de paysage :
- Atlas des paysages
- Charte paysagère
- Plan paysage

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...

PUBLICS

- Architecte
- Collaborateur
- Économiste
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- service technique des collectivités
- Urbaniste

14h

THÉORIE ●●○○○

PRATIQUE ●●●○○